

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

\*\*\*\*\*

REGION DU SUD

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

\*\*\*\*\*

COMMUNE D'OLAMZE

\*\*\*\*\*

CABINET DU MAIRE

B.P. 245 Ambam

Tel: (+237) 699 03 76 27

E-mail: [comolamze@yahoo.fr](mailto:comolamze@yahoo.fr)



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

\*\*\*\*\*

SOUTH REGION

\*\*\*\*\*

NTEM VALLEY DIVISION

\*\*\*\*\*

OLAMZE COUNCIL

\*\*\*\*\*

MAYOR'S OFFICE

P.O Box 245 Ambam

Tel: (+237) 699 03 76 27

E-mail: [comolamze@yahoo.fr](mailto:comolamze@yahoo.fr)

## **COMMUNIQUÉ N°003/C/C.OL/CAB/2021**

**PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/PU/RS/DVNT/C-OL/SG/CIPM/2021 DU 23 MARS 2021, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL DANS CERTAINES EMP DE LA COMMUNE D'OLAMZE « EN PROCEDURE D'URGENCE ».**

\*\*\*\*\*

### **Le Maire de la Commune d'Olamze, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante communique :**

Par Décision N° 003/DAM/C.OL/CAB/2021 du 06 Mai 2021,

Les attributions relatives à l'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 002/AONO/PU/RS/DVNT/C-OL/SG/CIPM/2021 DU 23 MARS 2021, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC MATERNEL DANS CERTAINES EMP DE LA COMMUNE D'OLAMZE « EN PROCEDURE D'URGENCE » sont les suivantes en fonction des lots :

– Le lot 1 relatif à la construction d'un bloc maternel à l'EM de MEYO WO-METOUM est attribué à la société ABC Sarl, BP 1 252 Ydé, Tél : 695 317 679, pour un montant TTC de 25 000 000 (Vingt-cinq millions) FCFA et pour un délai d'exécution des travaux de 03 mois calendaires.

– Le lot 2 relatif à la construction d'un bloc maternel à l'EM de MEYO BIBOULOU est attribué à la société ABC Sarl, BP 1 252 Ydé, Tél : 695 317 679, pour un montant TTC de 25 000 000 (Vingt-cinq millions) FCFA et pour un délai d'exécution des travaux de 03 mois calendaires.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le Directeur de ladite société est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Mairie d'Olamze, pour recevoir notification de cette décision et pour établissement du projet de Lettre-Commande.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

#### **Ampliations :**

- ARMP
- DD/MINMAP/VNT
- CIPM/C.OLze
- Affichage
- Chrono/Archives



Olamze, .....  
**LE MAIRE**

*M. Albert*